## **AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL**



Vereinigte Bundesversammlung • Wintersession 2017 • Dreizehnte Sitzung • 13.12.17 • 08h00 • 17. Chambres réunies • Session d'hiver 2017 • Treizième séance • 13.12.17 • 08h00 • 17.207

17.207

Aufsichtsbehörde über die Bundesanwaltschaft

Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération

CHRONOLOGIE

VEREINIGTE BUNDESVERSAMMLUNG/CHAMBRES RÉUNIES 27.09.17 VEREINIGTE BUNDESVERSAMMLUNG/CHAMBRES RÉUNIES 13.12.17

Wahl eines Mitgliedes (anstelle des zurücktretenden Herrn Giorgio Bomio) Election d'un membre (en remplacement de M. Giorgio Bomio, démissionnaire)

Le président (de Buman Dominique, président): A la suite du retrait de Monsieur Giorgio Bomio de l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération, un poste de juge pénal fédéral est à pourvoir au sein de cette autorité. La Commission judiciaire vous propose d'élire Monsieur Stefan Heimgartner, en sa qualité de juge pénal fédéral, pour le reste de la période administrative 2015 à 2018. Cette proposition est soutenue par tous les groupes.

Pour cette élection, il n'y a pas plus de candidats que de sièges à pourvoir. Les bulletins de vote avec le nom du candidat imprimés tiennent donc lieu de bulletins de vote comme le prévoit l'article 137 alinéa 2 de la loi sur le Parlement.

Je prie les scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins à chaque parlementaire assis à sa place. Aucun bulletin ne pourra plus être distribué par la suite.

Ergebnis der Wahl – Résultat du scrutin Ausgeteilte Wahlzettel – Bulletins délivrés ... 191 eingelangt - rentrés ... 190 leer - blancs ... 6 ungültig - nuls ... 1 gültig – valables ... 183 absolutes Mehr - Majorité absolue ... 92

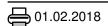
Es wird gewählt - Est élu Heimgartner Stefan ... mit 183 Stimmen

## AB 2017 N 2239 / BO 2017 N 2239

Le président (de Buman Dominique, président): Je félicite à titre personnel et au nom de l'Assemblée fédérale Monsieur Heimgartner pour son élection et lui souhaite plein succès dans l'exercice de son mandat. (Applaudissements)

Schluss der Sitzung um 08.15 Uhr La séance est levée à 08 h 15

AB 2017 N 2240 / BO 2017 N 2240



1/1